



Le Pays Rochois
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Secteur DSP Véolia

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

Exercice 2023

SOMMAIRE

CHAPITRE I : LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	4
1. LE TERRITOIRE DESSERVI	4
2. MODE DE GESTION DU SERVICE	4
3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	4
4. NOMBRE D'ABONNES	5
5. EAUX BRUTES	6
5.1 Prélèvement sur les ressources en eaux :	6
6. EAUX TRAITEES	6
6.1 Production et Traitement	6
6.2 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023 (volumes sur la période de consommation proratisés sur 365 jours)	7
6.3 Achat et vente d'eaux traitées à d'autres services :	8
6.4 Volume vendu sur la période de consommation :	8
6.5 Volumes comptabilisé, consommé autorisé, sans comptage et de service :	9
7. LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE	9
8. BRANCHEMENTS NEUFS	9
CHAPITRE II : TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	10
1. MODALITES DE TARIFICATION	10
2. FACTURE D'EAU TYPE	11
3. RECETTES	11
CHAPITRE III : INDICATEURS DE PERFORMANCE	12
1. QUALITE DE L'EAU	12
2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	12
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU	14
3.1 Rendement du réseau de distribution	14
3.2 Indice linéaire des volumes non comptés	14
3.3 Indice linéaire de pertes en réseau	15
3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	15
4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	15
CHAPITRE IV : FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	17
1. BRANCHEMENTS EN PLOMB	17
2. MONTANTS FINANCIERS	17
3. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	17
4. PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023	17

5.	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE _____	18
6.	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE _____	18
CHAPITRE V : ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU _____		19
1.	ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENT A UN FOND DE SOLIDARITE _____	19
2.	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE _____	19
3.	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE _____	19
CHAPITRE VI : TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS _____		20

CHAPITRE I : LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) a délégué la gestion de l'eau potable à l'entreprise VEOLIA pour 4 communes de son territoire, à savoir : Amancy (en partie), Cornier, Eteaux et La Roche sur Foron.

VEOLIA gère les missions de production, de protection des ouvrages de prélèvement, de traitement, de transfert, de stockage et de distribution.

Le règlement de service d'eau potable a été approuvé le 12 juillet 2012. Il définit les obligations du délégataire et des usagers en matière de distribution d'eau potable.

2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité en Délégation de Service Public (DSP) par l'entreprise VEOLIA. Le contrat est entré en vigueur le 01 janvier 2013, pour une fin de prestations au 31 décembre 2024.

4 avenants au contrat ont été intégrés :

Avenant n°1 du 01/10/2017 :

Intégration de nouveaux ouvrages (réservoir, nouveaux forages, surpresseur), suppression d'ouvrage (réservoir), abandon des obligations contractuelles portées à l'article 5 (mise en place de 8 sondes, la mesure en continu de la qualité de l'eau et télé relevé des compteurs). Adaptation du programme de renouvellement et intégration des impacts des lois Brotte Warsmann Hamon

Avenant n°2 du 19/06/2018 :

Transfert de la compétence eau potable à la CCPR

Avenant n°3 du 17/12/2019 :

Intégration des équipements assurant la chloration du réservoir des Fleuries,
Sortie des équipements assurant la chloration du réservoir de Broÿs,
Mise à disposition de l'organisation de crise de Véolia pour la CCPR

Avenant n°4 du 14/12/2021 :

Modification de la structure tarifaire de la rémunération du délégataire.

3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le service public d'eau potable du secteur DSP dessert une population estimée à **15 273 habitants** au 31/12/2023 (15 210 au 31/12/2022).

4. NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable secteur DSP dessert **6 975 abonnés** au 31/12/2023 (6 862 au 31/12/2022).

Commune	Nombre total d'abonnés au 31/12/2022	Nombre total d'abonnés au 31/12/2023	Variation en %
Amancy	142	146	2,8 %
Cornier	708	717	1,3%
Eteaux	946	979	3,60%
La Roche sur Foron	5 066	5 131	1.30%
Total	6 862	6 975	1,60%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **48,60 abonnés/km** au 31/12/2023.

	2020	2021	2022	2023
Densité linéaire d'abonnés (Abonnés/km)	46.17	47	47.84	48.60

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,19 habitants/abonné** au 31/12/2023.

	2020	2021	2022	2023
Nombre habitants/abonné	2,30	2,24	2,21	2,19

5. EAUX BRUTES

5.1 Prélèvement sur les ressources en eaux :

Le service public d'eau potable secteur DSP a prélevé **1 093 364 m³** sur l'année 2023 (1 112 578 m³ pour l'exercice 2022), provenant uniquement de ressources souterraines.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume journalier autorisé	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Captage de Passeirier	Forage	2 160 m ³ /j	825 858	702 810	-15%
L'Épine = Sapin, Rubis, Beules, Passaquet)	Sources	900 m ³ /j	227 313	315 881	39%
Sources d'Orange = flan supérieur, flan inférieur, Chesnet ou Communaux)	Sources	275 m ³ /j	59 407	74 673	26%
Total		3 335 m ³ /j	1 112 578	1 093 364	-2%

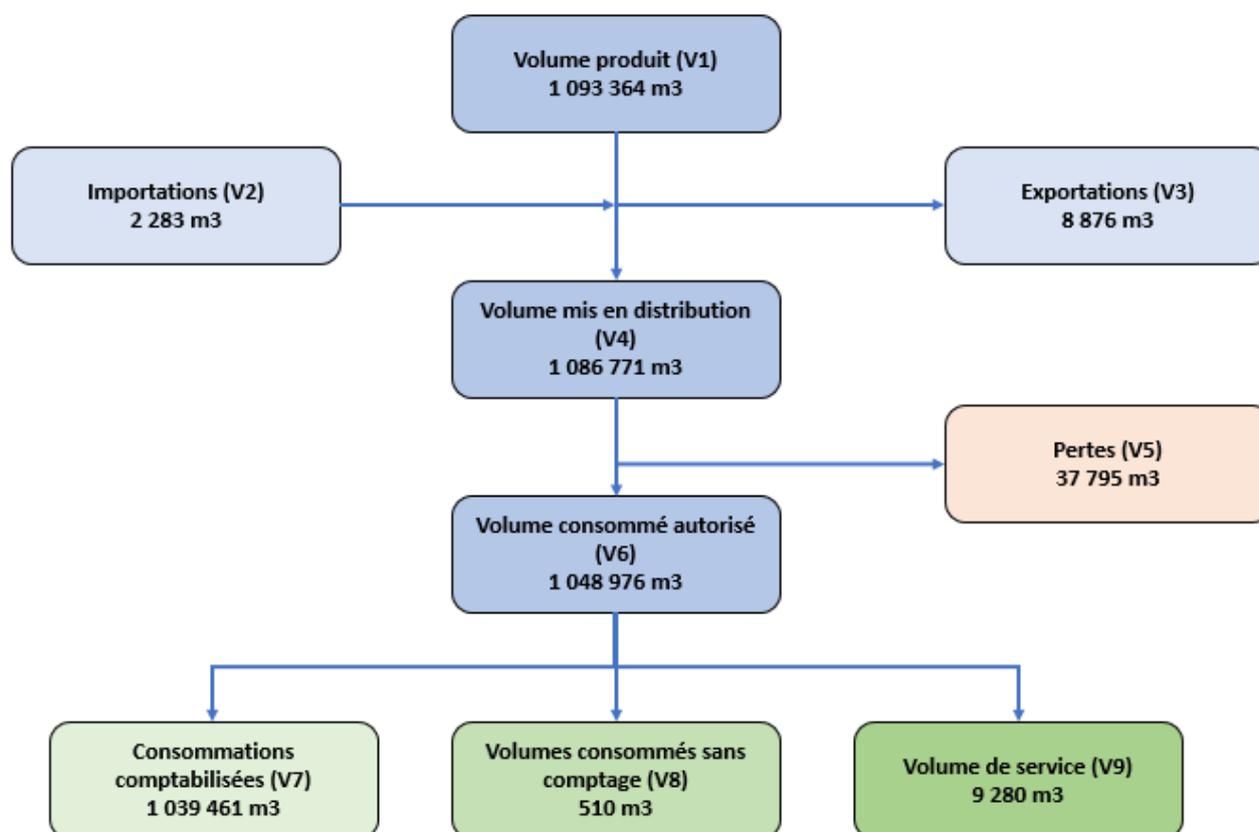
6. EAUX TRAITEES

6.1 Production et Traitement

Le service possède 5 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Station de l'Épine	Chlore
Réservoir d'Orange	Chlore
Réservoir de Broys	UV
Réservoir des Fleuries	Chlore + UV
Réservoir des Longets	Chlore

6.2 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023 (volumes sur la période de consommation proratisés sur 365 jours)



Volumes produits sur la période de consommation mis en distribution :

	Volume produit 2022	Volume produit 2023	Variation des volumes produits
Total du volume produit (V1)	1 112 578	1 093 364	-1,7%

Le volume produit est de **1 093 364 m³** sur la période de consommation ramené à 365 jours pour l'année 2023.

6.3 Achat et vente d'eaux traitées à d'autres services :

Fournisseur	Volume acheté 2022 m3	Volume acheté 2023 m3	Variation des volumes achetés en m3
Syndicat des Rocailles Bellecombe	2 566	2 283	-11%
Total d'eaux traitées achetées (V2)	2 566	2 283	-11%

Le volume d'eau traitée acheté à d'autres services est de **2 283 m³** pour l'année 2023.

Acheteur	Volume vendu 2022 m3	Volume vendu 2023 m ³	Variation des volumes vendus en %
Régie Eau CCPR	5 703	8 876	55,6%
Total d'eaux traitées vendues (V3)	5 703	8 876	55,6%

Le volume d'eau traitée vendu à d'autres services est de **8 876 m³** pour l'année 2023.

6.4 Volume vendu sur la période de consommation :

Acheteurs	Volumes consommés comptabilisés 2022 en m3	Volumes consommés comptabilisés 2023 en m3	Variation en %
<i>Abonnés domestiques</i>	769 053	770 773	0,2%
<i>Abonnés non domestiques</i>	259 275	259 812	0,2%
Total vendu aux abonnés	1 028 328	1 030 585	0,2%
<i>Autres services</i>	5703	8 876	55,6%
Total vendu	1 034 031	1 039 461	0,5%

Le volume vendu sur la période de consommation ramené à 365 jours est de **1 039 461 m³** pour l'année 2023.

6.5 Volumes comptabilisé, consommé autorisé, sans comptage et de service :

	2022	2023	Variation
Volume comptabilisé hors vente en gros m3 (m3)	1 038 096	1 039 186	0,1%
Volume comptabilisé hors vente en gros sur 365 j (m3) - V7	1 040 948	1 039 186	-0,2%
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	364	365	0,3%
Volume consommateurs sans comptage (m3) - V8	1 410	510	-63,8%
Volume de service du réseau (m3) - V9	8 360	9 280	11%
Volume consommé autorisé (m3)	1 047 966	1 048 976	0,1%
Volume consommé autorisé sur 365 jours (m3) - V6	1 050 718	1 048 976	-0,2%

Le volume sans comptage est de **510 m³** et le volume de service de **9 280 m³** pour l'année 2023.

Le volume comptabilisé sur 365 jours est de **1 039 186 m³** et le volume consommé autorisé sur 365 jours est de **1 048 976 m³**.

7. LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable secteur DSP est de **143,55 kilomètres** au 31/12/2023, hors branchements.

8. BRANCHEMENTS NEUFS

Sur l'année 2023, **14 branchements neufs** ont été réalisés.

CHAPITRE II : TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

1. MODALITES DE TARIFICATION

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement y compris location du compteur DN15 et DN20 (montant variable en fonction du diamètre du compteur)	12,86	12,01
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Prix au m ³	0,6387	0,6144
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement y compris location du compteur DN15 et DN20 (montant variable en fonction du diamètre du compteur)	23,14	23,99
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Prix au m ³	0,6613 €/m3	0,6856 €/m3
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA	5,50%	5,50%
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0576 €/m3	0,0391 €/m3
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m3	0,29 €/m3

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ✓ Délibération n° 2022-233 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable secteur DSP.

2. FACTURE D'EAU TYPE

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	PUHT	Facture 120 m3 au 01/01/2023		PUHT	Facture 120 m3 au 01/01/2024	
		Base	Montant		Base	Montant
Abonnement						
Collectivité	12,86 €	1	12,86 €	12,01 €	1	12,01 €
DSP	23,14 €	1	23,14 €	23,99 €	1	23,99 €
Part proportionnelle						
Collectivité	0,6387 €	120	76,64 €	0,6144 €	120	73,73 €
DSP	0,6613 €	120	79,36 €	0,6856 €	120	82,27 €
Redevance Pollution	0,28 €	120	33,60 €	0,29 €	120	34,80 €
Prélèvement ressource	0,0576 €	120	6,91 €	0,0391 €	120	4,69 €
Total HT	-	-	232,51 €	-	-	231,49 €
Total TVA	-	5,5%	12,79 €	-	5,5%	12,73 €
Net à payer 2023			245,30 €			244,22 €
Prix TTC au m3			2,04 €			2,04 €

3. RECETTES

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en € HT	Exercice 2023 en € HT	Variation en %
Recettes de vente d'eau	882 696.00	794 850.00	-9,95%
Total des recettes	882 696.00	794 850.00	-9,95%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 en € HT	Exercice 2023 en € HT	Variation en %
Recettes de vente d'eau	1 968 724	1 917 935	-2,6%
Recettes liées aux travaux	48 057	53 074	9,4%
Autres recettes	77 855	72 588	-7,25%
Total autres recettes			
Total des recettes	2 094 636	2 043 597	-2,4%

CHAPITRE III : INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. QUALITE DE L'EAU

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par ses soins dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	60	0	61	1
Paramètres physico-chimiques	60	0	25	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie	100%	98,39%
Paramètres physico-chimiques	100%	100%

2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10

VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾		15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	1
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	96

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

3.1 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	94,7 %	96,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	20,18	19,96

3.2 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **0,91 m³/j/km**.

3.3 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de **0.72 m³/j/km**.

3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	2.722	0.708	1.250	2.860	0

Au cours des 5 dernières années, 9.609 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **1,05 %**.

4. INDICE D'AVANCEMENT DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **80%**.

CHAPITRE IV : FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1. BRANCHEMENTS EN PLOMB

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A compter du 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Sur le territoire de la DSP, il n'existe pas à la connaissance du service de branchement en plomb.

2. MONTANTS FINANCIERS

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 345 742.37	198 486.72

3. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2023 est de :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 443 415.13	1 344 674.74
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	80 244.46	65 818.45
	en intérêts	36 612.41	32 921.94

4. PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS REALISES EN 2023

Projet	Commune	Montant réalisé € HT
Moussy Haut	CORNIER	6600.00
Route de la Chapelle	ETEAUX	6480.00
Route de Cruseilles	ETEAUX	11 193.50
Route des Champs Laitiers	ETEAUX	29 342.75
Sur les Gorges	ST SIXT	37 226.30
Avenue Jean Jaures	LA ROCHE SUR FORON	146 037.82

5. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Commune	Montants prévisionnels en €
Schéma directeur eau potable	CCPR	67 591.24 €

6. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Commune	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement Chez Gaud	ETEAUX	2024	50 000
Route de la Chapelle	ETEAUX	2024	370 000
Moussy Haut	CORNIER	2024	250 000
Contournement Chevilly	CORNIER	2024	210 000
Dévoisement Boulevard Pompidou	LA ROCHE S/F	2024	150 000

CHAPITRE V : ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENT A UN FOND DE SOLIDARITE

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

2. OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

3. TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE

Le montant des impayés sur les factures émises au titre de l'année 2022 représente au 31/12/2023 **32 064 € TTC**.

Le montant total facturé sur l'année 2022 (hors travaux) est de **3 823 226 € TTC**, soit un taux d'impayés de **0.84 %**

CHAPITRE VI : TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Référence de l'indicateur	Type d'indicateur	Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	15 210	15 273
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,83 à 2.03	2.04
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	98,4%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	96	96
P104.3	Rendement du réseau de distribution	94.7%	96,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1.31	0.91
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1.12	0.72
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.34%	1.05%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0